

21<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(19-30 janvier 2015)

Kiribati

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 19 janvier 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Kiribati.

La France salue la décision de la République des Kiribati de retirer l'amendement visant à introduire la peine capitale dans son code pénal. Elle encourage les autorités des Kiribati à se mobiliser en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. La France encourage la République des Kiribati à poursuivre et à mettre en œuvre une véritable politique de défense des droits de l'Homme en adhérant aux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme auxquels elle n'est pas partie. La France salue l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre et encourage les autorités de Kiribati à le mettre pleinement en œuvre.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la République des Kiribati :

- Signer et ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- Mettre en œuvre le Plan d'action pour l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre et revoir les lois, politiques et pratiques qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes et des filles et leur marginalisation, en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle Kiribati est partie.

- Lutter efficacement contre le trafic international de jeunes femmes et ne pas laisser ces crimes impunis.
- Dépénaliser l'homosexualité et signer la déclaration conjointe de l'Assemblée générale des Nations-Unies du 18 décembre 2008 relative aux droits de l'Homme, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Je vous remercie./.